

CONGRES 2007
DE LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION
Décentralisation et coopération inter centres

La Forêt Fouesnant (Finistère)
Mercredi 7 et jeudi 8 novembre 2007

Présentation des ateliers



ATELIERS THEMATIQUES

Atelier 1

UN NOUVEAU MODE DE COOPERATION INTER-CENTRES EN MATIERE D'EMPLOI ET L'ORGANISATION DES CONFERENCES REGIONALES

- La mise en place de politiques régionales de l'emploi public
- La consécration législative des Conférences régionales
- La création au niveau national d'une Conférence des CDG

Témoignages et interrogations

Les emplois se font et se défont au niveau local. Le renforcement de la dimension régionale de la politique de l'emploi a été privilégié depuis les années 80, tant par les autorités européennes que gouvernementales, afin de pouvoir répondre à cette réalité au juste niveau territorial. Ainsi, la région est-elle devenue l'échelon approprié quant à l'élaboration et l'exécution des politiques publiques de l'emploi.

Nombre de structures de collaboration ont été mises en place pour associer les partenaires sociaux, les élus locaux et les services de l'Etat. C'est le cas notamment des Conférences de l'emploi organisées depuis 2003 par les CDG.

Cette nouvelle organisation des Centres de gestion, initiée par la loi Sapin de 2001 a été développée et encadrée par la loi FPT du 19 février 2007 qui confie dorénavant à ces établissements un rôle prédominant.

Toutefois, afin qu'une politique cohérente soit menée sur l'ensemble du territoire, la coordination au niveau national apparaissait nécessaire. A cet égard, la loi de 2007 a créé la Conférence nationale des Centres de gestion coordonnateurs, que la Fédération a vocation à organiser en partenariat avec ces derniers.

Quelles expériences ont d'ores et déjà été menées dans les territoires ? Quels types de coopération ont été initiés par les Centres ? Quelles sont les perspectives d'évolution envisageables et quel rôle auront à jouer les différents acteurs de l'emploi ?

Atelier 2

LE DEVELOPPEMENT D'OUTILS ET DE COMPETENCES COMMUNS

- Méthodologie de comptabilité analytique
- Mise en œuvre de logiciels informatiques communs, l'exemple de la bourse de l'emploi

Témoignages et interrogations

Les compétences attribuées aux Centres de gestion n'ont cessé de se voir renforcées ces dix dernières années, leur conférant un rôle d'appui toujours plus conséquent auprès de l'ensemble des collectivités.

La loi « Fonction Publique Territoriale » confirme ce mouvement, avec cette fois une montée en charge significative de leurs responsabilités, par le fait même des compétences dont ils doivent se doter.

La Fédération a initié une mise en réseau des Centres au niveau régional, interrégional et même national, renforçant la mutualisation de moyens communs et le développement d'outils modernisés et particulièrement performants. Si l'emploi constitue le principal domaine concerné, d'autres missions ont donné lieu à une synergie inter-centres, comme la comptabilité analytique ou la prévention des risques professionnels.

Cette « nouvelle donne » supra départementale, basée sur le volontariat, était nécessaire, pour autant qu'elle puisse permettre à tous les Centres de disposer d'une organisation et des moyens indispensables à la charge croissante de leurs responsabilités, y compris pour ceux dont les ressources s'avèrent limitées tant au niveau humain que financier.

Quels nouveaux outils pourront être progressivement mis en place afin de tendre vers une harmonisation des pratiques ou, à tout le moins, permettre une comptabilité des systèmes ? Grâce à cette démarche, quelles conséquences peut-on envisager en terme de maîtrise des dépenses ?

Atelier 3

LES MISSIONS FACULTATIVES : UNE COOPERATION ELARGIE

- Le transfert des personnels de l'Etat et la mobilité inter fonctions publiques
- Les ACFI interdépartementaux dans les Centres
- la collaboration avec les prestataires privés dans le cadre de la protection sociale et de la mutualisation des risques

Témoignages et interrogations

Les récents textes de loi relatifs à la fonction publique (Loi relative à la FPT et de modernisation de la fonction publique) votés lors de la dernière législature amènent les Centres de gestion à renforcer leur collaboration pour l'exercice de leurs missions facultatives, mais également avec l'ensemble des acteurs de la scène publique.

Avec la mise en œuvre de ces services dans le cadre des coopérations régionales ou interrégionales, les Centres deviennent les partenaires privilégiés, à la fois de l'ensemble des collectivités, affiliées ou non, mais également de l'Etat à travers la mobilité inter fonctions publiques, ainsi que des prestataires privés particulièrement dans le domaine de l'action sociale.

Afin d'optimiser l'exercice de leurs missions dites optionnelles, dans le sens de ce qui existe depuis plusieurs années dans certains établissements, les Centres s'associent de plus en plus au plan interdépartemental pour développer certaines prestations dans les domaines tels que l'informatique, l'hygiène et la sécurité, la médecine professionnelle, les archives, et ainsi professionnalisent leurs services.

Par ailleurs, de nouvelles coopérations ont vocation à se développer dans le domaine de la protection sociale mais également de la mutualisation des risques entre collectivités.